

**REGIE VIENNE NUMERIQUE**

**DELIBERATION du**  
**CONSEIL d'ADMINISTRATION**  
N°2023/09

Séance du 24/04/2023

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 24/04/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

- **d'adopter la décision modificative N°1 pour l'exercice 2023, en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, et d'inscrire les crédits correspondants tel que détaillés dans les annexes 1 et 2 du rapport joint en annexe,**
- **d'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme dénommée FTTHRIP1 d'un montant de 45 M€ H.T. et présenté en annexe 3 du même rapport.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé